

59 Ferriere-la-Grande ● Societe CLECIM

Juin 1991. « Un ou plusieurs transformateurs ont été ouverts sans précaution ; l'huile contenant des PCB s'est écoulee directement dans la Solre, affluent de la Sambre ».

FR FRA0094 4 G 0345FRA /AFF-TR69

Divers-environnement

Pollution massive de la Sambre : ouverture d'une information judiciaire

AVESNES-SUR-HELPE (Nord), 1er août (AFP) - Le parquet d'Avesnes-sur-Helpe (Nord) a ouvert mercredi une information judiciaire, à la suite d'une "pollution massive" de la rivière Sambre aux PCB lors de la destruction de transformateurs électriques au pyralène sur une friche industrielle, a indiqué jeudi le procureur.

Le taux de PCB (polychlorobiphényles) relevé dans l'eau de la Sambre a atteint 26,8 grammes/litre, alors que les normes européennes prévoient un taux maximum de 0,5 microgramme/litre, a précisé le procureur, M. Gérard Lesigne. Les PCB, engendrés par la combustion du pyralène, peuvent à leur tour dégager de la dioxine, produit hautement toxique.

La CLECIM, société d'électro-mécanique basée dans la région parisienne, avait cessé en 1988 ses activités sur un terrain industriel à Maubeuge et avait revendu le site en 1990 à une collectivité publique. C'est l'entreprise Lorban, de Maubeuge, chargée de la destruction des transformateurs, qui serait à l'origine de la pollution, a indiqué M. Lesigne.

Le pollueur risque de "très lourdes amendes et une peine pouvant aller jusqu'à deux ans d'emprisonnement", a ajouté le procureur. Il peut également être astreint à "remettre les lieux en état", selon lui.

L'eau de la Sambre a été immédiatement assainie par pompage, lorsque la pollution, qui remonte au mois de juin, a été découverte. Il reste aujourd'hui à déterminer le degré de contamination du limon.

"Un ou plusieurs" transformateurs ont été ouverts sans précaution, et l'huile et les PCB qu'ils contenaient se sont écoulés directement dans la Solre, affluent de la Sambre, par des canalisations qui assuraient au début du siècle l'alimentation en eau d'une ancienne centrale thermique installée sur ce terrain.

Mercredi, sur demande des ministères de l'Environnement et de l'Agriculture, un procès-verbal a été dressé contre la CLECIM, coupable de son côté "de ne pas avoir déclaré la cessation d'activité sur un site classé".

ip/lt

AFF 011001 AOU 91

1er Août 1991
AFP

ROBIN DES BOIS

Association de protection de l'Homme
et de l'environnement

14, rue de l'Atlas - 75019 Paris
01.48.04.09.36

Ferrières-la-Grande